

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 21
votants : 26
Absent : 1
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

N° 080/2016

OBJET : Politique Ville

Médiation Nocturne.

L'an deux mille seize
le 30 du mois de septembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise
DAMILANO / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA /
Nathalie DIGANI / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO/ Régine RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Virginie GIMENEZ à Alexandra RUSSO/ Catherine DINI à
Mélanie MORINI / Jean-Marc GIMENEZ à Charles BEVACQUA/ Sophie
ESPOSITO à Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA à Jean-Christophe
CENAZANDOTTI/ Eddie DEGIOVANNI à Philippe MINEUR.

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La
Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenu médian
La Condamine	1 580	11 000

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à
travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat de Ville
de Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet,
mise en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-
Maritimes. Ce dernier a été élaboré selon les trois piliers et les trois axes
transversaux nommés ci-dessous :

- Valeurs républicaines et laïcité
- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers
un programme d'actions proposés en comité technique et de pilotage aux
différents signataires du Contrat de Ville de Drap.

CONSIDERANT que le comité de pilotage a validé le financement d'une
nouvelle action dénommée « médiation nocturne » proposée par
l'association OMJCL dont les objectifs sont :

- De favoriser la tranquillité publique par la présence de médiateurs au sein de l'espace public,
- De réduire l'intensité et le nombre de conflits de voisinage entre les habitants,
- De lutter contre le désœuvrement des jeunes, d'attirer les phénomènes de violence et d'incivilités,

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 70 000 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 30 000€

Part Etat : 19 000€

Part Conseil Régional : 11 000€

Part NLA : 10 000€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **il est décidé** au Conseil Municipal de valider l'action « médiation nocturne » pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 03/10/2016
et publication en mairie
le :/10/ 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

ROBERT NARDELLI

Maire de DRAP